

## Table ronde n° 5 – Groupe de personnalités de haut niveau – La voie à suivre

Anne Nègre

Interrogées les OINGs de notre Conférence qui s'intéressent aux questions d'égalité entre les femmes, les hommes, les intersexes, sur ce qu'elles souhaitent mettre en avant ce jour, ont été unanimes pour la réalisation, la mise en œuvre de ce qui existe, « l'implémentation ». Incontournable.

Un rêve pour Sixtine, Victoria, Alexandra, Erin, Ines, Rafaella, Josepha, Sarah, Jana, Aurelia, Clara, Anna, Lea, Margaux, Wilhemine, Aurora ou Europa, des européennes

Europa dans sa vie attend tellement que la stratégie devienne réalité.

Ses parents rêvent d'avoir un garçon, elle a eu de la chance de naître, de ne pas être le deuxième ou troisième enfant attendu de la fratrie, l'élimination des fœtus filles est une pratique courante dans de nombreux pays de notre continent<sup>1</sup>. Pourquoi les Etats membres n'agissent-ils pas ?

Des les premiers livres ou jouets, les images de comportements sexistes, stéréotypés la conditionnent dans un rôle de soumission à son père, à son futur prince charmant. Comment les changer ?

L'argent de poche qui lui sera peut être versé sera moindre que celui de ses frères, ils réclameront des augmentations, elle n'osera plus sans doute à cause d'un refus, déjà on voit poindre selon les dernière études les racines de l'inégalité. Que fait-on ?

Jeune adolescente, elle est brillante, elle suit des études, on ne l'incite pas à faire des sciences, on lui conseille un métier sans responsabilité, sans prise de décision. Elle ira pourtant jusqu'au doctorat et rencontrera des professeurs formidables et d'autres la rabaissant, la poursuivant de manière sexiste comme les étudiants, comme les hommes dans la rue, comme dans le sport.

Elle voudrait poursuivre des recherches sur les droits des femmes, on la décourage, ce ne sont pas les belles carrières universitaires, quasiment pas de chaires, aucune chaire du Conseil de l'Europe, pourquoi ?

---

<sup>1</sup> 117 naissances de garçons pour 100 filles en Azerbaïdjan, 115 en Arménie, idem en Albanie etc.

- « La masculinisation des naissances en Europe orientale », C. Z. Guilmoto et Géraldine Duthé, Population & Sociétés, n°506, 2013
- <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/fiches-pedagogiques/l-avortement-selectif-des-filles>

Elle s'engage bénévolement dans l'action sur les droits humains mais elle vit dans un pays où toute action politique est limitée, non financée au profit d'importantes ONG composées surtout de professionnels, travaillant en délégation de service public ou des plus petites, qui ont des actions à monter, qui sont créés sous contrôle judiciaire, enregistrées dans des plateformes où elles n'ont pas toujours accès. Comment répondre aux demandes des mécanismes divers comme le CEDAW, le GREVIO, le GRETA si des ONG libres n'existent plus ?

Avec persévérance, Europa obtient un financement européen public, on lui reproche de l'utiliser pour faire de la politique, elle fait valoir que c'est la notion de chose publique comme Platon l'a analysé dans *Le Politique*, mais on la menace, elle risque des sanctions pénales en cas de récidive. Quelle protection le CoE peut-il mettre en place pour protéger le processus de création de la pensée démocratique dans divers Etats Membres ?

La parité lui semble une évidence, 50 % est le seul quota acceptable car égal, mais on est loin du compte et dans les préconisations, et dans les femmes des boards, dans tous les lieux de décision, des parlements, des gouvernements, même au CoE.

Débutant au même niveau hiérarchique que ses camarades d'études dans une entreprise, rapidement, on lui refuse une promotion puis une autre, elle travaille deux mois par an gratuitement pour le même emploi qu'un homme et tout le monde trouve cela très bien. Pourquoi les stratégies européennes sont si lentes à parvenir dans la réalité de la vie ? Quelle fiabilité aux traités, chartes qui ne sont pas respectés par les Etats membres signataires ? Que dire des « Violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin »<sup>2</sup> ? Depuis 1951 la Convention de Genève devrait les protéger en cas de violences sur la route de l'immigration, puis des dispositions européennes et nationales, mais les Etats membres les appliquent-elles alors que dans certains pays ces réfugiées ne peuvent même pas accoucher à l'hôpital ?

Europa maîtrise l'outil informatique et le numérique comme peu de femmes en Europe, elle cherche des données comparatives européennes dépendant du CoE et même au-delà, mais la source brute qui est la base de la connaissance, les textes de lois des Etats membres ne sont pas tous disponibles en langue anglaise. Europa est maintenue à distance par ces institutions pourtant au service des citoyens, elle interpelle, elle n'arrive pas à avoir les résultats escomptés. Pourquoi ces refus ?

Bien sur, naïvement, elle croit pouvoir avoir un enfant quand elle le veut, si elle le veut, elle est sûre de bénéficier des droits sur la reproduction, ou, l'interruption volontaire de grossesse, mais son pays comme d'autres revient sur des acquis qui semblaient d'évidence. Pourtant, naturellement, un enfant vient de relations sexuelles entre un homme et une femme, mais tout repose sur la femme ? A quand des changements ?

---

<sup>2</sup> Smain Laacher, étude réalisée pour UNHCR, NEW ISSUES IN REFUGEE RESEARCH Research Paper No. 188 « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin : Algérie, France, Espagne, Maroc », Avril 2010

Une amie de classe a cru à des promesses, elle est une prostituée passant tous les trois mois dans un autre pays comme du bétail, comme objet sexuel contre argent. Une autre loue son utérus pour autrui, avec ces grossesses, elle finance ses études, elle aide sa famille, elle se voit confisquer l'argent par son mari, quand tout va bien. Les enfants sont-ils aussi des objets à vendre ou à donner, sans considération aucune ? Les enfants non conformes à la commande ne sont pas livrés, ce sont des objets donc des esclaves ? Le résultat d'un service rendu ? Guère sujet de droit.

Europa a cru longtemps s'épanouir au sein de sa religion. Elle sait que les organisations culturelles bénéficient de la protection de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de l'article 17 du Traité de Lisbonne, pourtant rares sont les religions ayant un fonctionnement respectant l'égalité entre les femmes et hommes, rare est le message d'égalité véhiculé. C'est plutôt celui de soumission des fillettes, des femmes, d'une vision patriarcale qui perdure. Ne serait-il pas temps de réfléchir à ces freins pour les lever ? D'autant que les financements publics sont légions en Europe.

La cousine d'Europa vit à Cologne avec des amis le soir du Nouvel an 2016, elle est violée. Sa famille ne voulait pas qu'elle porte plainte, le déshonneur serait alors connu. Sa cousine entend la maire de la ville dire que c'est de la faute des jeunes femmes, le chef de la police affirme que tout c'était bien passé. Elle porte plainte et reçoit un accueil détestable à la police.

Europa s'est mariée, son mari s'avère violent, il la frappe. Ce n'est pas consolant de savoir qu'une femme meurt tous les trois jours d'un féminicide, 6000 décès par an au minimum en Europe, soit en 100 ans, la suppression de l'Australie.

Alors Europa va réagir, sa galère continue. Elle n'a pas d'accès facile à la justice car elle est sans argent personnel avec des revenus conjugaux élevés, en effet, elle a cessé ses activités professionnelles car il n'y avait pas de crèches avec des horaires compatibles pour concilier vie de famille et vie professionnelle. Ses témoins en justice sont vilipendés, ses preuves ne sont pas recevables par les juges. Europa constate que ses juges sont ignorants qu'ils sont ignorants. Où ira-t-elle habiter avec sa fille ? Elle sera finalement condamnée pour dénonciation calomnieuse, son mari en sera enchanté. Courageusement, elle interjette appel. Elle perd.

Elle lie les rapports du le Commissaire aux Droits de l'Homme, elle revendique l'application de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, elle espère dans la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Elle sollicite l'application de l'article 3 de la Convention d'Istanbul qui dispose : « Le terme *violence à l'égard des femmes* doit être compris comme une violation des droits de l'homme ».

Europa a bien réalisé : « Je suis frappée par mon mari sous l'égide des droits de l'homme ! »

Europa comprend que même les langues sont contre elle, pourquoi un pas n'est-il pas fait sans délai dans les langues européennes discriminatoires envers les femmes ? Il suffit d'ajouter *Femme* à ces appellations pour les rendre enfin respectueuses des femmes et non discriminatoires : Droit de l'homme et de la Femme, Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la Femme, Cour Européenne des Droits de l'Homme et de la Femme, Commissaire aux droits de l'Homme et de la Femme, à défaut une Commissaire aux droits des Femmes serait bienvenue. Pourquoi le Conseil de l'Europe est-il muet sur ces points ? Est-ce juste une question de langues ? Et non.

Pourquoi le Conseil de l'Europe n'agit pas sur les symboles se demande Europa, pourquoi n'y a-t-il que des statues d'Hommes dans la galerie autour de l'hémicycle. Des modèles de Femmes européennes sont à promouvoir ainsi que la clause de l'euroféminisme la plus favorisée. Un doux rêve ?

Et ces valeurs ne sont-elles pas en passe d'être totalement décalées face au Transhumanisme<sup>3</sup>. Les avancées technologiques<sup>4</sup>, l'intelligence artificielle, l'étude des comportements, par Google and Co sont réalisés sans le moindre contrôle<sup>5</sup>, par des hommes généralement. Quel futur pour la femme bionique de demain face à un homme rendu surpuissant et dominant ?

---

<sup>3</sup> <https://humanityplus.org/philosophy/transhumanist.faq>

<sup>4</sup> <https://www.ingress.com/>

<sup>5</sup> Norbert Wiener, « La cybernétique : information et régulation dans le vivant et la machine », éd. Seuil 2014

Francis Fukuyama, « Our post human future : Consequences of the Biotechnology Revolution » 2002 ; version française éd. Folio, 2004

Sonia Bressler « Nouvelles technologies, nouveaux publics », éd. Flament, 2015